

TRIP 2007 - Avicca
15 et 16 octobre 2007

Le développement numérique des territoires du haut au très haut débit



Serge BERGAMELLI

Directeur du Département Développement Numérique des Territoires



Le champs restreint de la réflexion engagée

- ✓ La consultation ne concerne que les zones couvertes par au moins un opérateur
- ✓ La consultation est implicitement centrée sur les immeubles collectifs
- ✓ Certains acteurs sont absents de l'analyse (les collectivités locales, les bailleurs)



Le déploiement de cette nouvelle BLO (boucle locale optique) doit être pensé en fonction des enjeux de concurrence mais aussi des enjeux de couverture territoriale



Le développement du THD ne se réduit pas uniquement à la mise en place d'une nouvelle BLO

- ✓ La régulation sur l'accès cuivre doit impérativement être poursuivie
- ✓ La granularité du THD justifierait une définition locale des « marchés » dans un objectif d'ouverture des réseaux en place



Les enjeux de l'aménagement restent ouverts au plan financier et temporel

- ✓ À l'échelon local, l'implication des collectivités locales est difficile à exclure. Pour autant elles doivent en mesurer le calendrier, les risques et les opportunités.
- ✓ Le recours à un mécanisme à l'échelle nationale viendra nécessairement en débat.

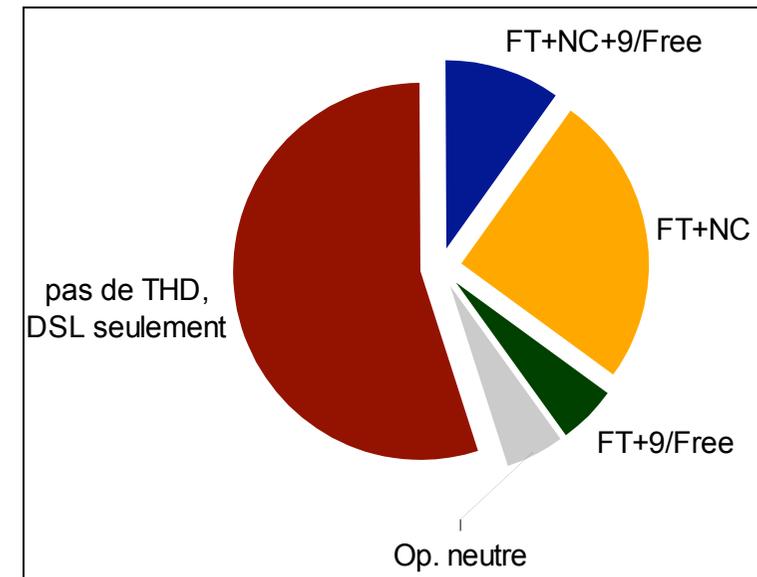
➡ Quelle serait la situation en 2012 sans intervention ni régulation ?

- ✓ Les acteurs en place sont favorisés par leur réseau de desserte existant et leur base d'abonnés
- ✓ Le territoire national juxtapose des oligopoles locaux
- ✓ Moins de 50 % de la population est couverte

➡ Pouvons-nous nous satisfaire d'une situation avec deux opérateurs intégrés ?

➡ Quelle intervention publique confrontée à l'écrémage et à une péréquation à retrouver ?

- ✓ Réguler attentivement
 - Ouvrir les fourreaux pour établir l'équité
 - Développer l'ouverture par les offres de gros
- ✓ Investir dans les zones blanches et mouchetées
- ✓ Structurer le marché avec l'apparition de gestionnaires d'infrastructures ?



**Une vision du marché à 2012
sans intervention**

➡ **Les plus grandes communes, les plus « verticales », sont les plus attractives pour un déploiement d'une BLO, malgré l'ancienneté de leur habitat**

➡ **Dans l'immeuble, la gaine technique simplifie le déploiement d'une BLO** (sur la partie terminale)

- ✓ Les **gaines** sont obligatoires dans les immeubles construits après 1969
 - ✓ Les situations varient fortement d'une commune à l'autre (jusqu'à 60%).
- ✓ La question de la **propriété des réseaux** reste complexe à gérer (goulottes, réseaux)
- ✓ Si il n'y a pas **d'avantage théorique** pour un opérateur en place dans un immeuble afin d'obtenir une autorisation de déploiement d'une BLO, il y a quand même des **avantages opérationnels** forts (connaissance du terrain, présence de coffrets techniques...)

➡ **Les coûts de déploiement d'une BLO s'analysent au quartier voire à l'îlot**

- ✓ Les coûts dépendent des **modes de pose** : aérien, façade, souterrain
- ✓ Celui-ci devrait être identique localement à celui des autres **réseaux secs**
- ✓ Pour rappel, le territoire national comporte **57 % résidences individuelles**

Typologie	Immeuble	Pavillonnaire aérien	Pavillonnaire souterrain	Centre Ville
Segment "PFO - dernier point public remarquable"	180€ à 240€	330€ à 640€	310€ à 1400€	140€ à 320€
Adduction d'immeuble	10€ à 60€	-	-	-
Colonne montante	60€ à 150€	-	-	0€ à 190€
S/Total	250€ à 450€	330€ à 640€	310€ à 1400€	270€(*) à 510€
Raccordement d'abonnés	70€ à 140€	100€ à 140€	80€ à 160€	110€ à 200€



Le développement numérique des territoires Ce que nous voulons partager

➡ Quel accès aux immeubles ?

- ✓ L'**accès** aux immeubles et infrastructures, doit être facilité par des mesures incitatives voire réglementaires
 - ✓ Sensibilisation et incitation des bailleurs pour le déploiement de la fibre dans les immeubles neufs et le suivi de label « logement multimédia »
 - ✓ En Italie, un opérateur a le droit de déployer son réseau dans un immeuble à partir du moment où il a un client dans l'immeuble (article 91) – Transposition réglementaire en France ?
- ✓ En contrepartie, il pourrait être prévu l'obligation de **mutualiser** ce 1^{er} réseau interne autorisé dans l'immeuble
- ✓ Il est indispensable de rendre effective l'**égalité d'accès de tous les opérateurs** aux gaines techniques, en notant que le cas de l'accès aux goulottes est le point dur d'un point de vue technique et juridique

➡ Quelle mutualisation et quelle régulation ?

- ✓ Au-delà de la mutualisation des fourreaux des opérateurs existants jusqu'à l'immeuble, l'**ouverture des réseaux de desserte FTTx** dans le cadre d'une régulation ex-ante est nécessaire
- ✓ L'objectif de cette régulation devrait être de **garantir un dégroupage physique au NRO** quand cela est possible ou au minimum une offre de Bitstream nationale. Cela permettra aux opérateurs d'arbitrer entre différents niveaux d'investissements.
- ✓ L'**offre de Bitstream doit être pérenne et compétitive**, à un tarif faiblement dépendant du débit. En particulier les opérateurs clients doivent avoir toutes les capacités techniques (Multicast, Broadcast, QoS...) disponibles du réseau leur permettant de se différencier.

➡ Quels sont les types de tarification envisageables selon les offres ?

- ✓ « Retail minus » pour le Bitstream
- ✓ « Coûts+Risques zonés » pour le dégroupage

⇒ **Comment définir une vision partagée de l'aménagement du THD sur le territoire**

- ✓ Soit le paysage des acteurs est inchangé et les collectivités sont attentistes...
- ✓ ...mais une consolidation des opérateurs s'opère (rachat du câble) ...
- ✓ Et la régulation européenne pourrait permettre une séparation fonctionnelle des infrastructures de France Télécom...

⇒ **Comment tirer profit de l'expérience**

- ✓ Expérience dans le domaine des réseaux câblés depuis 25 ans
- ✓ Plus récemment, gestion / délégation de réseau de collecte neutre et mutualisable
- ✓ Prise en main par les élus de la compétence Télécom (L 1425.1)

⇒ **Comprendre et étudier les conditions de développement du THD**

- ✓ **Granularité** plus fine du réseau, coûts des investissements accrus
- ✓ **Optimisation** possible voire nécessaire à partir des réseaux existants
- ✓ **Dialogue** avec les opérateurs privés, qui cherchent leur modèle d'intervention
- ✓ **Evaluation neutre et précise** des coûts de déploiement (typologie d'habitat, technique de pose)